



informations

Paris, le 3 mai 2006

Communiqué de Presse

Décision de la Commission Européenne

Air Liquide vient d'être informé, ainsi que d'autres sociétés, de la décision de la Commission Européenne à la suite d'une enquête sur des pratiques anti-concurrentielles entre 1994 et 2000 dans le secteur des produits chimiques peroxydés (eau oxygénée et dérivés) concernant son ancienne filiale Chemoxal SA, qui a été cédée en 1998.

La Commission Européenne a estimé qu'il n'y avait, concernant Chemoxal et Air Liquide, pas lieu d'appliquer des sanctions financières, en raison de la prescription des faits en cause. Air Liquide prend acte de cette décision.

Les activités chimiques de Chemoxal, qui faisaient partie du groupe Air Liquide depuis 1991, concernaient un métier totalement indépendant du cœur de métier du Groupe. C'est pourquoi la décision de céder cette filiale fut prise dès 1996 et rendue effective en 1998. Chemoxal S.A. était, sur son marché, un acteur de taille modeste avec une part de marché inférieure à 6%. Les mandats des dirigeants de Chemoxal S.A. étaient clairement séparés de ceux d'Air Liquide S.A. ; Chemoxal S.A. disposait d'une totale autonomie de gestion et opérait sur un marché très spécifique.

Conformément aux règles d'éthique très strictes en vigueur dans le Groupe, Air Liquide a toutefois saisi cette occasion pour rappeler à l'ensemble de ses responsables opérationnels et commerciaux que le respect scrupuleux des règles relatives à la concurrence s'impose à chacun. Des actions sont menées régulièrement pour assurer le respect des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

*Avec une présence dans plus de 70 pays, **Air Liquide** est **leader mondial** des gaz industriels et médicaux et des services associés. Grâce à des **solutions innovantes** s'appuyant sur des **technologies** sans cesse renouvelées, Air Liquide contribue à la fabrication de nombreux produits de la vie quotidienne, à la préservation de la vie et s'inscrit dans une démarche de **développement durable**. Créé en 1902, Air Liquide, qui compte près de 36 000 collaborateurs, développe avec ses actionnaires des relations de confiance et de **transparence**, dans le respect des principes de **gouvernement d'entreprise**. Depuis la publication des premiers comptes consolidés en 1971, le Groupe a maintenu **une croissance régulière de ses résultats**. En 2005, son chiffre d'affaires s'est élevé à 10 435 millions d'euros dont près de 80% hors de France. Air Liquide est coté à la Bourse de Paris et membre des indices CAC 40 et Eurostoxx 50 (code ISIN FR 0000120073).*

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Direction de la Communication

Dominique Maire ☎ + 33 (0)1 40 62 53 56

Corinne Estrade-Bordry ☎ + 33 (0)1 40 62 51 31

www.airliquide.com